

AGRI-PARTNER OCCITANIE

Siège administratif et cial :

510, Avenue de DANIELE
32110 NOGARO

Ancienne Sté RAMOND
160 Route de Castres
31130 BALMA
Tél : 05 61 24 02 40
Fax : 05 61 24 27 64
email balma@groupefourcade.fr

4450 Route de Paris
82270 MONTPEZAT
de QUERCY
Tél : 05 63 27 62 85
Fax : 05 63 27 62 89

55 Avenue Gustave Eiffel
ZIR Mas de Rest
81600 GAILLAC
Tél : 05 63 34 66 07

Tél : 05.62.69.00.89 - Fax : 05.62.69.01.31
e-mail : info@groupefourcade.fr

EARL DE MERCHIEN

M. MEAKIN
Penchenier

46230 BELFORT DU QUERCY

Tva intra. FR 32489741884

FACTURE

Date	N° Pièce	Fol	N° Client
30/08/2024	015801	1	0000410

Référence	Désignation	Qte	PU Brut	Rem	PU H.T.	Mont H.T.
	Ordre de Réparation N° : 108263 Du 27/08/2024					
	PERCAGE TUYAU HYDRAULIQUE					
8X50	VIS TH AC ZINGUE 8 8 FT 0053	3	0,35		0,35	1,05
FON	FRAIS DE RECYCLAGE	1	0,01		0,01	0,01
MO10	MAIN D'OEUVRE	0,25	63,00		63,00	15,75
	FRAIS FIXES					1,82

Merci de bien vouloir envoyer votre règlement :

- Par chèque à l'adresse suivante
AGRI-PARTNER OCCITANIE - 160 Route de Castres - 31130 BALMA

- ou par virement, ci-dessous nos coordonnées bancaires :
IBAN : FR76 1690 6230 0087 0346 4540 864
BIC / SWIFT : AGRIFRPP869

CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE :

Loi 80 335 du 12 mai 1980. Les marchandises restent la propriété du vendeur jusqu'à paiement intégral du prix convenu. Le règlement judiciaire ou liquidation des biens de l'acheteur ne pouvant modifier la présente clause. Toutes réclamations ou retour devront être formulés dans les 10 jours suivant la mise à disposition.

PENALITES DE RETARD :

Forfait de 40€ + intérêts sur la base de 3 fois le taux d'intérêt légal.

TVA sur les débits			
TVA	% TVA	Montant HT	Montant TVA
2	20,00	18,63	3,73
EUROS		18,63	3,73

Net à Payer

22,36 €

Règlement : A RECEPTION, MERCI. 22,36 € TTC

S.A.S. au capital 25 000 Euros - R.C.S. Toulouse 883560310 - Code APE 4661 Z - SIRET 883 560 310 000 12 - N°TVA FR63883560310

Siège social : 160 Route de Castres - 31130 Balma - D.B. : CAPG AUCH -
CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE : Nos marchandises restent notre propriété jusqu'au paiement intégral du prix (loi n°80-335 du 12 mai 1980).
Malgré la clause de réserve de propriété, l'acheteur supportera tous les risques de transports ainsi que tous ceux pouvant survenir à la suite de la prise de possession de la marchandise. Il devra s'assurer en conséquence et en supporter les charges.

Client : 0000410
Facture : 015801
Date : 30/08/2024
Montant : 22,36